

DESTINATAIRES : Aux membres du personnel infirmier, aux pédiatres et aux
omnipraticiens du CISSS des Laurentides
Dre Linda Lalancette, microbiologiste-infectiologue
Directrice médicale Optilab LLL

EXPÉDITEURS : Dre Caroline Drolet, pédiatre
Chef régional département de la pédiatrie
Andréanne Laliberté-Rhéaume, directrice adjointe Continuum
santé jeunesse

DATE : 17 février 2021

OBJET : **RÉADMISSION DU NOUVEAU-NÉ EN CENTRE HOSPITALIER**

À la suite des discussions récentes sur la réadmission de nouveau-nés en pouponnière dans les installations du CISSS des Laurentides, voici les recommandations qui ont été émises :

- Nouveau-né **asymptomatique** de 72 heures et moins de vie, dont la mère a été testée négative à la COVID au moment de l'accouchement et dont les parents ne présentent pas de symptômes compatibles avec la COVID ni de critères d'exposition à la COVID : Pas de dépistage, pas isolement.
- Nouveau-né **asymptomatique de 72 heures et plus de vie**, dont les parents ne présentent pas de symptômes compatibles avec la COVID, ni de critères d'exposition à la COVID : dépistage, pas isolement.

Recommandations pour le test de dépistage :

- Un test COVID PCR (nasopharyngé) est le test de choix pour un nouveau-né de plus de 72 heures de vie qui doit être réadmis.
- Un test COVID PCR sur spécimen nasal (cornet moyen) pourrait être offert si le parent refusait la voie nasopharyngé. Dans ce cas, les deux parents devraient être testés en nasopharyngé.
- Si aucun test n'était réalisé chez le nouveau-né, le patient devra être isolé dans une zone tiède (jaune) pour toute la durée de son séjour. Une chambre individuelle devrait être privilégiée si la situation clinique de l'enfant le permet. Sinon, le nouveau-né devra être isolé en pouponnière tiède (jaune).

Une conduite individualisée devra être établie dans certaines situations. Veuillez-vous référer aux protocoles locaux au besoin.

L'équipe de microbiologie demeure disponible au besoin.